

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 mai 2012

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2012-5-1-2

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
MULHOUSE HABITAT
ACQUISITION DE 19 LOGEMENTS À ALTKIRCH**

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt intégrale à Mulhouse Habitat relative à quatre prêts d'un montant total de 1 672 630 € à souscrire pour le financement de l'acquisition de 19 logements à Altkirch, Route de Carspach.

Au cours de sa séance du 31 mars 2011 (CG-2011-1-1-4), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de Mulhouse Habitat, relative à une demande de garantie d'emprunt pour quatre prêts d'un montant total de 1 672 630 € à souscrire pour financer l'acquisition de 13 logements PLUS et 6 logements PLAI à Altkirch, Route de Carspach. Ces deux opérations s'inscrivent dans le cadre du contrat d'objectif signé avec l'organisme en date du 7 octobre 2010 et d'une décision de financement du 30 juin 2010.

Le financement prévisionnel de ces opérations d'un montant total de 2 250 431.48 € est prévu selon le tableau ci après :

Subventions	155 600 €
Prêt C.D.C. PLUS 40 ans	949 962 €
Prêt C.D.C. PLUS FONCIER 50 ans	145 823 €
Prêt C.D.C. PLAI 40 ans	500 080 €
Prêt C.D.C. PLAI FONCIER 50 ans	76 765 €
Fonds propres	422 201.48 €
TOTAL	2 250 431.48 €

Caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée :

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS FONCIER	PLAI	PLAI FONCIER
Montant du prêt €	949 962	145 823	500 080	76 765
Durée de la période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat	+ 60 pdb	+ 60 pdb	- 20 pdb	- 20 pdb
Taux annuel de progressivité	0.50 %	0.50 %	0.50 %	0.50 %
Révisabilité intérêt et progressivité	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1^{ère}/12 du 23 mars 2007).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER